

Commission permanente 23 janvier 2023

Administration générale

23.18 - FINANCES - Protocole transactionnel - Sinistre chute branche arbre – Courbevoie : POUR à l'unanimité

Commande publique

23.8 - LOGISTIQUE - Compte rendu marchés et avenants - Juin-octobre 2022 - Compléments janvier-mai 2022 : Donné acte

Il y a neuf types de marchés :

- **Appels d'offres** : Procédure formalisée pour les achats supérieurs au seuil européen (pour 2022 215 000 € HT en fournitures et services et 5 382 000 € HT en travaux) ;
- **Procédures négociées** : Procédure formalisée pour les achats supérieurs aux seuils ci-avant ;
- **Marchés à procédures adaptées type A** : Achat < 40 000 € HT, conclu sans publicité ni mise en concurrence ;
- **Marchés à procédures adaptées type B** : Achat égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- **Marchés à procédures adaptées type C** : Achat égal ou supérieur à 90 000 € HT et strictement inférieur à 215 000 € HT en fournitures et services et 5 382 000 € HT en travaux ;
- **MAPA services spéciaux** : Achat de services exhaustivement listés à l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, en annexe du Code de la commande publique (services sociaux, culturels, sportifs, de restauration, etc.) ;
- **Marché subséquent** : Modalité d'exécution d'un accord-cadre, permettant de préciser le besoin à l'occasion de sa conclusion, de remettre en concurrence les attributaires de l'accord-cadre en cas d'accord-cadre multi-attributaires ;
- **Exclusif** : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé ;
- **Procédure sans publicité ni mise en concurrence** : en cas d'urgence impérieuse, échec de procédure, exclusivité, livraisons complémentaires de fournitures, achats de produits fabriqués uniquement à des fins de recherches, etc.

Transports

23.15 - IMMO - Tramway T1 - Indemnisation acquisition cession emprises – Colombes : POUR à l'unanimité

Prolongation du T1 de la station « Les Courtilles » à Asnières-sur-Seine au tramway T2 à Colombes : indemnisations et cessions d'emprises à un particulier.

Infrastructures routières et navigables

23.12 - MOBILITES - RD911 Gennevilliers - Convention subvention AESN : POUR à l'unanimité

Travaux de requalification de l'avenue Marcel Paul (RD 911) à Gennevilliers : « les trois objectifs de cette opération sont la fluidification du trafic routier, le développement des liaisons douces, et la végétalisation du site pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales. »

Les travaux d'aménagement des noues paysagères s'inscrivent dans le cadre du contrat « Territoire Eau et Climat » signé par le Département avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). A ce titre, le Département bénéficie d'une subvention de l'AESN d'un montant de 1 271 096 € pour la réalisation de cette opération, qui contribue à la réduction à la source des écoulements de temps de pluie.

Patrimoine non scolaire

23.29 - IMMO - RD 20 - Acquisition lots copropriété - Avenue Louis Roche - Gennevilliers : POUR à l'unanimité

Afin de pouvoir procéder à l'élargissement de la RD 20, le Département doit, dans un premier temps, acquérir quatre derniers lots d'une copropriété (les 23 autres ayant déjà été acquis par le département), pour permettre, dans un second temps, sa dissolution. Par avis du 28 mars 2022, la Direction départementale des finances publiques a estimé leur valeur à 36 000 € hors taxes, hors charges, droits et commissions.

23.16 - IMMO - Cession - Avenue du Général de Gaulle - Clamart : POUR à l'unanimité

Terrain de 962 m², gendarmerie démolie en 2010, propriété du département. La Ville de Clamart veut y réaliser un programme immobilier dans le cadre de sa plus large requalification d'entrée de ville : 1 150 logements, dont 290 logements sociaux, et d'une résidence étudiante de 130 chambres. Mais sur ce terrain précisément, la société COFFIM construira 3 482 m² de logements en accession libre (R+3 + combles) et 345 m² de locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

23.17 - IMMO - Autorisation dépôt permis construire - Société Adoma - Suresnes : POUR à l'unanimité

La société Adoma souhaite réaliser une résidence sociale sur la parcelle occupée par cet ensemble immobilier, afin notamment de reconstituer les places du foyer situé au sein du quartier du Chemin de l'Île à Nanterre, qui doit être démolie dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

Problème, la parcelle est occupée par une locataire qui refuse de partir. La société Adoma ne veut pas s'engager tant qu'elle est là donc le département entreprend des démarches pour les reloger.

23.7 - LOGISTIQUE - Mise en réforme de biens divers départementaux : Donné acte

Dans l'éventualité d'une vente infructueuse, il sera procédé à la mise au rebut des biens restants, destinés à être recyclés ou valorisés Des chauffe-eaux, une bouilloire, des chaises, un poste radio, des bureaux, etc.

Habitat – Politique de la ville

23.33 - HABITAT - Gennevilliers - Quartier avenir Hauts-de-Seine - Quartier des Agnettes : POUR à l'unanimité

Situé au sud de la commune de Gennevilliers, en lisière d'Asnières-sur-Seine et à proximité de la station de métro « Les Agnettes », le quartier comporte 2700 logements relevant exclusivement du parc social et abrite 7125 habitants. Le projet envisagé consiste à mettre en œuvre une action de renouvellement urbain, avec des interventions complémentaires sur différents aspects du quartier (habitat, équipements publics et espaces extérieurs).

Réhabilitation/construction de 509 logements privés, 89 logements en accession sociale et 132 logements intermédiaires.

23.34 - PARTENARIATS - Institut des Hauts-de-Seine - Subventions fonctionnement et investissements 2023 : POUR à l'unanimité

Programmes	Actions	Subventions déjà attribuées	Subventions concernées par le présent rapport
Programme Jeunes	1. Forums Giga la vie		398 780 €
	2. « Toutes culottées » (attribuée-CP 28/11/2022)	315 000 €	
	3. Prévention spécialisée		27 790 €
	4. Campagne Giga Sourires		62 365 €
Programme des Seniors actifs	1. Forums Juveniors		319 140 €
	2. Plateforme et antennes Juvenior		583 190 €
	3. Campagne Sourire d'été (seniors)		116 410 €
	4. Journées du patrimoine pour les seniors		35 951 €
	5. Campagne Sourire de Noël (seniors)		144 050 €
Programme Femmes	1. Ecoles Françaises des Femmes (attribuée-CD 16/12/2022)	980 723 €	
	2. Bus Santé Femmes (attribuée-CD 16/12/2022)	87 311€	
	3. Journées de sensibilisation en direction des femmes & site « Femmesmonoparentales.com »		49 531 €
Programme de Solidarité	1. Campagne Sourire d'été (Ehpad)		14 856 €
	2. Campagne Sourire de Noël (Ehpad, hôpitaux, ...)		82 887 €
	3. Réseau d'entraide et d'urgences		6 067 €
TOTAL		1 383 034 €	1 841 017 €

L’Institut des Hauts-de-Seine accompagne chaque année plus de 40 000 personnes : enfants malades, collégiens, femmes migrantes ou en difficultés, personnes âgées, handicapées et seniors actifs isolés. L’Institut des Hauts-de-Seine accompagne chaque année plus de 40 000 personnes : enfants malades, collégiens, femmes migrantes ou en difficultés, personnes âgées, handicapées et seniors actifs isolés.

Les actions proposées par l’association se déclinent autour des programmes suivants :

1. Le programme **Jeunes** (forums « Giga la vie », campagne « Toutes culottées », forum de prévention spécialisée, campagne « Giga sourires ») ;
2. Le programme **Seniors** actifs (forums Juvenior, plateforme Juvenior, campagne « Sourire d’été (seniors) », Journées du patrimoine, campagne « Sourire de Noël pour les seniors ») ;
3. Le programme **Femmes** (Ecoles françaises des femmes, Bus santé femmes, journées de sensibilisation en direction des femmes et site femmesmonoparentales.com) ;
4. Le programme de **Solidarité** (campagne Sourire d’été (Ehpad), campagne « Sourire de Noël » (Ehpad, hôpitaux), réseau d’entraide et d’urgence).

2.3 – La prévention spécialisée

Le forum de prévention spécialisée accueille des adolescents en difficulté, de la 6^e à la 3^e, isolés du système scolaire et qui se trouvent en situation difficile au sein même de leur établissement, les Maison d’enfants à caractère social (MECS). L’accueil personnalisé permet de répondre aux questions relatives à la santé, la citoyenneté et la vie quotidienne. Des dépistages gratuits sont également proposés.

En septembre 2021, ce forum a permis à 180 adolescents en difficulté de bénéficier de conseils et d’informations.

L’Institut des Hauts-de-Seine mobilise également son fonds documentaire, conçu et réalisé en interne, composé de plus de 30000 brochures de prévention pouvant être distribuées à des associations, des espaces jeunes, des infirmeries d’établissements scolaires et dans les Services de solidarité territoriale (SST).

23.35 - HABITAT - Aides départementales aux particuliers : POUR à l’unanimité

25 subventions d’un montant total de **42 612 €**.

Quatre demandes de subvention examinées par la Commission consultative réunie le 28 novembre 2022 ont ainsi fait l’objet d’un avis d’irrecevabilité pour dépassement des ressources mensuelles.

Affaires sociales – Solidarités

23.10 - SOCIAL - Protection sanitaire infantile convention asso CADET : POUR à l’unanimité

Depuis 2019, le Département conclut chaque année une convention avec l’association CADET (Cercle d’action pour le dépistage, l’exploration et le traitement des troubles visuels), afin d’assurer, dans les écoles maternelles, le dépistage des troubles d’ordre visuel par des orthoptistes diplômés d’État.

Reconduite du dispositif pour l’année scolaire 2022-2023, avec un objectif de 15 000 dépistages. Subvention de **150 000 €**.

Culture

23.30 - CULTURE - Direction Archives Départementales - Dépôt archives numérisées - Projet mémoriel Nanterre : POUR à l’unanimité

Dans le cadre de la commémoration des 20 ans de l’attaque survenue le 27 mars 2002 lors du Conseil municipal de Nanterre faisant 8 morts et 19 blessés, la ville de Nanterre a engagé un projet mémoriel de collecte de 52 témoignages ayant fait l’objet d’un enregistrement vidéo et d’une transcription écrite.

L'auteur de l'attaque s'étant suicidé, l'enquête de police a, en effet, été limitée et les sources judiciaires sont peu nombreuses. Il existe quelques récits personnels et des reportages de médias sur les faits, mais aucun travail n'avait jusqu'à présent été engagé pour recueillir les paroles de celles et ceux qui ont vécu ce drame de près, tant les personnes présentes dans la salle, que les familles des victimes.

La ville de Nanterre a souhaité que ces témoignages, ainsi que leurs transcriptions écrites, soient déposés aux archives départementales des Hauts-de-Seine, pour y être conservés et mis à disposition des chercheurs et des usagers.

23.19 - CULTURE - Musée Grand Siècle - contrat de prêt - National Museum de Stockholm : POUR à l'unanimité

Vue du château de Pontchartrain depuis l'arrivée, création d'après Pierre-Denis Martin

23.20 - CULTURE - Musée Grand Siècle - Prêt œuvres - Musée Petit Palais - Avenant : POUR à l'unanimité

Modification des dates de l'exposition pour laquelle ces œuvres sont prêtées.

23.21 - CULTURE - Musée Albert-Kahn - Autorisation utilisation association Urasenke-Konnichian : POUR à l'unanimité

Renouvellement du contrat déjà passé l'année dernière au profit de l'association « *Urasenke Konnichian* », afin d'organiser des cérémonies du thé.

23.22 - CULTURE - Musée Albert-Kahn - Avenant contrat prêt - dép Eure-et-Loire : POUR à l'unanimité

Modification des dates de l'exposition pour laquelle ces œuvres sont prêtées.

23.24 - CULTURE - Maison Chateaubriand - Expo œuvres Marie Denis - Prêt Domaine Chaumont-sur-Loire : POUR à l'unanimité

5 œuvres de Marie Denis.

23.31 - CULTURE - Maison Chateaubriand - Grands principes Prix Chateaubriand des collégiens des Hauts-de-Seine : POUR à l'unanimité

Modification des critères de sélection des œuvres en prenant en compte toutes ces thématiques inspirées par les œuvres de Chateaubriand : le rapport à la nature, les libertés (de conscience, d'expression, de la presse, ...), la démocratie, l'exil, la condition humaine, le voyage, l'ouverture sur le monde, les cultures étrangères, la volonté de questionner et d'éclairer l'histoire, les émotions, le romantisme, les arts.

23.23 - CULTURE - Musée Sceaux - Demande subvention FRAM : POUR à l'unanimité

FRAM = fonds régional d'acquisition pour les musées.

- Un rare tableau de Joachim Issartel (1814-1862) intitulé *Le Retour en barque du château de Saint-Cloud au château de Neuilly, du roi Louis-Philippe entouré de sa famille figurés au clair de lune, pendant l'été 1840* et daté de 1840 (huile sur toile, 111 x 162,4 cm), préempté 38 399,99 € TTC à Drouot lors d'une vente de l'étude Castor Hara le 8 octobre 2021. Une autorisation de préemption avait été délivrée par le service des musées de France ;
- Un *Plan des jardins de Sceaux Penthievre*, dessin réalisé en 1807 au graphite, à l'encre noire et à l'aquarelle (48,9 x 49,4 cm), acheté 4 592 € TTC lors de la dispersion de la collection Hubert de Givenchy le 16 juin 2022 par la maison Christie's France, à la suite d'un avis favorable émis par la délégation permanente de la commission scientifique régionale d'acquisition.

Le coût total de ces acquisitions s'est élevé à **42 991 € TTC**. Après examen, les membres du comité du FRAM ont décidé, lors de la séance annuelle, d'attribuer au Département des Hauts-de-Seine une subvention d'un montant de **34 500 € TTC** pour ces deux achats.

23.25 - CULTURE - Dispositifs départementaux éducation artistique et culturelle - 1 mois 1 œuvre - Subvention : POUR à l'unanimité

Le budget total dédié à ce dispositif est de **20 000 €**.

La direction de la culture conduit ainsi, depuis plusieurs années, des « Itinéraires culturels ». Il s'agit de cinq parcours en faveur de la jeunesse et des publics éloignés de la culture. Ces itinéraires sont destinés aux collégiens des Hauts-de-Seine et aux publics vulnérables (champ social, handicap, personnes âgées, etc.) : « Collège au cinéma », « Chemins des arts », « Chœurs des collèges », « Entrée des artistes » et « 1 mois, 1 œuvre ».

L'itinéraire le plus récent, « 1 mois, 1 œuvre », a été créé en 2019. Il consiste à installer une œuvre du fonds départemental d'art contemporain – peinture, photographie, vidéo – pendant un mois dans des lieux qui n'en reçoivent habituellement pas, notamment les structures sociales, médico-sociales, les collèges, les EHPAD, les lieux d'insertion, etc. Cette opération contribue à la sensibilisation de tous les publics à l'art. Ce dispositif a été proposé à la suite de l'acquisition d'œuvres par le Département au Salon de Montrouge, avec lequel le Département est partenaire de longue date.

23.26 - CULTURE - Subvention exceptionnelle - Asso Chœur et Orchestre Français Oratorio COFO : POUR à l'unanimité

L'association Chœur et Orchestre Français d'Oratorio (COFO) a pour ambition de rassembler plusieurs chorales constituées, dans le but de produire des œuvres nécessitant de grands effectifs. Le COFO sollicite l'accompagnement du Département pour un projet de concert de gala caritatif, qui sera donné le 2 juin 2023 dans l'auditorium de La Seine Musicale. Cet évènement est organisé au profit de l'organisation non gouvernementale (ONG) Unison œuvrant pour la réinsertion des personnes en situation de handicap vivant en Arménie.

Subvention proposée de **10 000 €**.

23.32 - CULTURE - Organismes extérieurs - Culture - Adhésions et retraits – 2023 : POUR à l'unanimité

Au titre de sa politique culturelle, le Département adhère à de nombreuses associations ou organismes extérieurs, qui lui permettent de bénéficier d'informations, d'offres de formation, de recevoir des revues éditées, etc. Le présent rapport a pour objet d'actualiser ces adhésions pour l'année 2023.

- Nouvelle adhésion du Musée départemental Albert-Kahn à la Société française de photographie (SFP) ;
- Approbation des statuts modifiés de l'Organisation internationale des musées et des professionnels des musées (ICOM) à laquelle le département a adhéré en 2016 ;
- Non-renouvellement d'adhésions à plusieurs organismes culturels.

Opérations	Maitre d'ouvrage	Subventions départementales	Dates prévisionnelles des travaux	Etat d'avancement de l'attribution des subventions
Construction de l'EMCI	Commune	1 500 000 €	2020-2022	Attribuée le 2 avril 2021
Démolition-reconstruction de l'école Joliot-Curie	Commune	5 000 000 €	2020-2023	Attribuée le 19 septembre 2022
Requalification du 1, rue des Agnettes	Gennevilliers Habitat	500 000 €	2023-2025	Proposition d'attribution
Requalification du 3, rue des Agnettes	Gennevilliers Habitat	600 000 €	2023-2025	Proposition d'attribution
Requalification du 5, rue des Agnettes	Gennevilliers Habitat	1 200 000 €	2022-2023	Proposition d'attribution
Requalification du 7, rue des Agnettes	Gennevilliers Habitat	1 200 000 €	2022-2023	Proposition d'attribution
TOTAL		10 000 000 €		

Tourisme

23.9 - DEV ET STRATEGIE - La Seine à Vélo - Convention partenariat - 2023-2027 : POUR à l'unanimité

Itinéraire cyclable de 400 km reliant Paris au Havre, Honfleur et Deauville. Née en 2015 de la volonté des Départements normands et franciliens proches du fleuve, elle offre une expérience touristique unique à bicyclette, entre Paris et la mer. Dans les Hauts-de-Seine, son tracé de **17 km** traverse le nord du département, et relie Villeneuve-la-Garenne à Rueil-Malmaison par les berges de Seine.

Le Département des Hauts-de-Seine, membre de la gouvernance, a participé financièrement au projet sur la période 2018-2022 à hauteur de **10 000 €** par an. Phase II de la convention 2023-2027 du comité d'itinéraire consistera à poursuivre le travail engagé, et à amorcer le développement et la valorisation de l'itinéraire par des actions de promotion et de communication.

Développement numérique

23.13 - DEV et STRATEGIE - Opendata - Convention de partenariat - Clichy : POUR à l'unanimité

La ville de Clichy souhaite intégrer le site Open data du département.

23.14 - DEV ET STRATEGIE - Opendata - Convention de partenariat – Antony : POUR à l'unanimité

La ville d'Antony souhaite intégrer le site Open data du département.

Economie sociale et solidaire

23.11 - DEV ET STRATEGIE - France Active Metropole - Convention Partenariat 2023 : POUR à l'unanimité

Subvention de **30 000 €** pour l'association pour 2023.

Création d'une marque de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-Seine : Progr'ESS.

On privilégie les initiatives concernant la vie quotidienne des Altoséquanais, en complément des dispositifs départementaux à visée sociale : projets permettant à la population de se vêtir ou se nourrir à petit prix, de faire garder ses enfants de façon souple – pour se former et assister à des entretiens d'embauche – ou encore ceux favorisant le don ou l'échange dans le respect des normes environnementales, constituent des projets phares de cette démarche.

France Active Métropole viendrait accompagner l'appel à projets Progr'ESS (communication sur les réseaux, aide à la construction du dossier de candidature et dans leur instruction ; puis accompagnement des lauréats au travers d'ateliers et de formations).

Education

23.4 - EDUCATION - Collèges publics utilisation gymnases non départementaux - acomptes 2022-2023 : POUR à l'unanimité

Acomptes pour un total de **627 227 €**.

Le Département alloue aux collèges une aide aux frais d'utilisation des gymnases municipaux pour ceux qui ne disposent pas de leur propre gymnase ou dont la capacité de celui-ci ne leur permet pas d'assurer la totalité des heures d'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) prévues par les programmes de l'Éducation nationale. L'acompte, versé en début d'exercice, représente 90 % des sommes utilisées l'année précédente et tient compte, le cas échéant, des reliquats existants. Parmi les collèges aidés :

- Gay Lussac à Colombes (acompte 7 758 €) ;
- Paparemborde à Colombes (5 562 €) ;
- **Les Ormeaux à Fontenay-aux-Roses (15 199 €)** ;
- Henri Wallon à Malakoff (16 848 €).

23.6 - EDUCATION - Subventions initiales - Aide sociale demi-pension - Collèges privés - 2022-2023 : POUR

Acomptes pour un montant total de **82 385 €**.

Parmi les collèges privés concernés, l'institution Jeanne d'Arc à Colombes (3 524 €) et l'établissement Notre Dame de France à Malakoff (2 689 €).

Subventions initiales, au titre de l'année 2022-2023, à des collèges privés sous contrat d'association avec l'État, situés sur le territoire des Hauts-de-Seine. Depuis la rentrée de septembre 2014, la prise en charge peut aller jusqu'à 85 % du tarif de référence – **4,28 €** pour les demi-pensionnaires et **9,61 €** pour les internes des collèges privés du département – en fonction du QFM. La convention prévoit le versement d'une subvention initiale en début d'année scolaire, égale à 90 % du montant des aides accordées aux familles l'année scolaire précédente.

23.3 - EDUCATION - Attribution logements établissements publics locaux enseignement : POUR à l'unanimité

Approbation de la liste additionnelle des emplois logés au sein des collèges concernés.

23.1 - EDUCATION - SAIS 92 (élèves handicapés) - Subvention 2023 : POUR à l'unanimité

Versement d'une subvention de fonctionnement de **25 000 €** pour 2023 à l'association Service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92), soit 25 % de son budget de fonctionnement.

Actions prévues en 2023 : soutenir et accompagner les familles, effectuer une médiation entre l'Éducation nationale et les parents, informer, sensibiliser et former la communauté éducative, assurer la représentation des familles aux conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ainsi qu'aux commissions des droits et de l'autonomie (CDA).

23.2 - EDUCATION - ADPEP92 (pupilles enseignement public) - Subvention de fonctionnement 2023 : POUR à l'unanimité

Subvention de **305 000 €**.

L'hôpital Raymond Poincaré accueille des enfants atteints de handicaps cognitifs, mais aussi de handicaps moteurs, voire de polyhandicaps. Ces enfants sont scolarisés dans l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Jacques Brel. Les enfants sont accueillis au centre de loisirs de l'EREA, où sont organisés des ateliers d'expression musicale, théâtrale ou d'arts plastiques, au sein des locaux de l'EREA et des services hospitaliers. Le fonctionnement du centre de loisirs repose sur un partenariat régi par une convention cadre entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP), la Région Ile-de-France (RIF), la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN) et l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92).

Ville	Etablissement	n° logement	Type	Surface (m²)	Emploi bénéficiaire	Type occupation	Avis domaine personnel Etat
Asnières-sur-Seine	François Truffaut	3	F4	86	Principal Adjoint	NAS	Favorable
Châtenay-Malabry	Pierre Brossolette	1	F5	91	Gestionnaire	NAS	Favorable
		3	F2/F3	46	Principal	NAS	Favorable
Courbevoie	Georges Seurat	5	Studio	24,83	Assistant de langue	COP	Favorable
Courbevoie	Georges Pompidou	7	Studio	30	Assistant de langue	COP	Favorable
Nanterre	République	3	F5	100	Gestionnaire	NAS	Favorable
		4	F4	80	Principal Adjoint	NAS	Favorable
Suresnes	Emile Zola	2	F3	70	Gestionnaire	NAS	Favorable
		E	F4	97	Gestionnaire	NAS	Favorable

23.5 - EDUCATION - PassPlus Hauts-de-Seine Yvelines - Nouveaux organismes : POUR à l'unanimité

16 nouveaux organismes proposés dont :

- *Théâtres de Chatillon et de Clamart*,
- Team Magnum à Malakoff ;
- Asso sportive du lycée Maurice Genevoix à Montrouge.

Le dispositif Pass+ propose désormais six services aux jeunes altoséquanais :

- Aide financière pour les activités sportives et culturelles de 80 € (majorée à 100 € pour les jeunes boursiers) ;
- Offre de bons plans (invitations gratuites et réductions pour des évènements sportifs ou culturels) ;
- Inscription à la restauration scolaire pour certains collégiens ;
- Service gratuit de soutien scolaire en ligne ;
- Remboursement partiel ou total de la carte Imagine'R pour les collégiens boursiers ;
- Mise à disposition d'ordinateurs portables pour les collégiens, sous condition de ressources des familles.

Pour la campagne actuelle 2022-2023, plus de 173 000 jeunes des deux départements se sont déjà inscrits, et le dispositif compte, à ce jour, 2 845 organismes sportifs et culturels affiliés sur le territoire interdépartemental.

Personnel

23.28 - RH - Plan de formation 2023-2025 : POUR à l'unanimité

Depuis 2021, le Département a décidé de se doter d'un plan de formation pluriannuel en vue d'améliorer la programmation des actions de formation et de disposer d'une plus grande souplesse dans leur réalisation.

Plan de formation présenté en Comité technique le 29 novembre 2022, au cours duquel il a « *été salué par les organisations syndicales* ».

L'investissement financier pour la formation des agents est important, avec une estimation de **1 786 000 €** de crédits prévus au budget – soit une augmentation de 45 000 € – auxquels s'ajoutent environ 1,2 M€ au titre de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique (CNFPT).

Délibération fixe le montant de l'enveloppe dédiée au compte personnel de formation à **80 000 €** (60 000 € avaient été dépensés en 2022).

Nouveautés dans ce plan 2023-2025 :

- Afin de favoriser la formation des assistants familiaux et de leur offrir un accès à l'ensemble des formations mises en œuvre par le Département, il est proposé une mutualisation entre le service départemental des assistants familiaux du pôle Solidarités et le service emploi et compétences du pôle Ressources humaines et systèmes d'information. Pour cela, le budget dédié par le pôle Solidarités à la formation fera l'objet d'un virement de crédit sur le budget formation assigné à la direction des ressources humaines (DRH) ;
- Parmi les ambitions dans la formation des managers on note : « *introduire de nouvelles approches permettant de travailler autrement et de faire évoluer le service public* » (le faire évoluer vers quoi ?), et aussi : « *des modules de formation complémentaires sur des thématiques telles que la gestion au quotidien des situations et conflits, la prise de décision et le développement de son assertivité, les leviers de reconnaissance au travail, le binôme responsable/adjoint ou encore le « design thinking »* »
 - Assertivité : « L'assertivité, ou comportement assertif, est un concept de la première moitié du XX^e siècle introduit par le psychologue new-yorkais Andrew Salter désignant la capacité à s'exprimer et à défendre ses droits sans empiéter sur ceux d'autrui. » (Wikipédia)
 - Design Thinking : « Le design thinking (littéralement « penser le design »), en français démarche design1 ou conception créative2, est une méthode de gestion de l'innovation élaborée à l'université Stanford aux États-Unis dans les années 1980 par Rolf Faste. Cette méthode, qui se veut une synthèse entre pensée analytique et pensée intuitive, relève du design collaboratif, pratique du design qui implique les usagers dans un processus de co-créativité. » (Wikipédia)
- A propos de laïcité : « *Pour satisfaire aux attentes ministérielles précisant que, d'ici 2024, tous les agents publics doivent être formés au principe de laïcité, la programmation des formations sur cet axe, démarrée au cours du second semestre 2022, se poursuivra. Au cours de l'année écoulée, ce sont 60 agents des collèges, 15 collaborateurs de la DRH et l'ensemble des directeurs généraux adjoints et des directeurs qui ont pu bénéficier d'une formation dispensée par le biais du CNFPT.* »
- Recours au CPF : « *En 2022, l'unité formation a traité 27 demandes de formation au titre du CPF, dont 18 ont reçu un avis favorable de la commission formation, pour un montant de 59 562 €.* »

23.27 - RH - Adhésion mission remplacement - CIG Petite Couronne IDF :

POUR à l'unanimité

Le CIG procède au recrutement des « stagiaires » parmi les jeunes diplômés, les chercheurs d'emploi, les lauréats de concours, les fonctionnaires en disponibilité, en fonction de leur potentiel ainsi que de leur motivation. Il assure ensuite leur formation, avant de les mettre à disposition des collectivités, pour une durée minimum de 4 mois. À l'issue de la première mission de 4 mois minimum, réalisée au sein des services du Département par l'intermédiaire du CIG petite couronne, plusieurs options s'offrent à la collectivité : recruter l'agent directement ; poursuivre la mission par l'intermédiaire du CIG ; ne pas renouveler la mission.